



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 27 avril 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 86 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Madame la Ministre de la culture ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de la prise en charge de coûts supplémentaires liés à la rénovation de bâtiments publics, respectivement scolaires en cours de classification comme patrimoine national.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz
Député